



## Amendes financières 2020/2021



<u>Frais de dossier :</u> Expulsion ou suspension ferme (joueur ou dirigeant) : Jusqu'à 3 matchs Au-delà de 3 matchs Dossier disciplinaire	25 € 40 € 40 €
<u>Réclamation :</u> Seniors Jeunes et Féminines <u>Appel (district) :</u> Réglementaire Disciplinaire (si le club demandeur est débouté)	35 € 20 € 65 € 80 €
Absence non excusée à convocation d'une instance dans les 24H précédant la séance par personne sanctionnable Absence non justifiée pour un arbitre	35 € Retenue indemnité arbitrage
<u>FMI :</u> Non utilisation de la FMI (Au club fautif) Non transmission des résultats dans les 24H suivant la rencontre	50 € 30 €
<u>Résultat pour les compétitions non gérées par la FMI :</u> Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lundi Et/ou Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lendemain du match lorsqu'il est joué en semaine Seniors et jeunes Non saisie ou saisie de résultat après 48 heures pour le foot entreprise	25 € 25 €
<u>Non envoi d'une feuille de match (seniors, jeunes) :</u> Délai de retour de la feuille de match en seniors et jeunes : 48 heures.	10 €
<u>Manque sur feuille de match :</u> Délégué à la police	10 €

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906

59 ter, Chemin de Verdale – B.P. 30 – Saint-Jean – 31242 L'UNION CEDEX – Siret 776.951.592.00042

Tél. : 05.62.89.05.30 – Fax : 05.62.89.05.35 – E-mail : [secretariat@haute-garonne.fff.fr](mailto:secretariat@haute-garonne.fff.fr)



## Amendes financières 2020/2021



<u>Licence manquante :</u>	
Jeune	10 €
Senior	15 €
Dirigeant	16 €
<u>Forfait :</u>	
Championnat Seniors	
Par forfait	50 €
Forfait général	100 €
Championnat Jeunes	
1 <sup>er</sup> forfait	30 €
2 <sup>eme</sup> forfait	40 €
3 <sup>eme</sup> forfait et forfait général	50 €
Coupe toutes catégories (gestion District)	100 €
Challenge féminin	50 €
Deux dernières journées de championnat	460 €
Deux dernières journées de championnat lorsque l'équipe est aux deux derniers plus bas niveaux de District :	
Seniors	300 €
Jeunes	230 €
Non-participation Phases Finales	460 €
<u>Football d'animation</u>	
Licence manquante	5 €
Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lundi	10 €
Non envoi d'une feuille de match :	10 €
Délai de retour de la feuille de match : <b>avant le mardi midi suivant le week-end des rencontres.</b>	
Feuille de match incomplète (A chaque club fautif)	15 €
Forfait plateau U10, U11, U12, U13 : au 3 <sup>eme</sup> forfait	25 €
Impossibilité d'effectuer le contrôle des terrains après convocation	150 €

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906

59 ter, Chemin de Verdale – B.P. 30 – Saint-Jean – 31242 L'UNION CEDEX – Siret 776.951.592.00042

Tél. : 05.62.89.05.30 – Fax : 05.62.89.05.35 – E-mail : [secretariat@haute-garonne.fff.fr](mailto:secretariat@haute-garonne.fff.fr)



## Amendes financières 2020/2021



Absence à l'Assemblée Générale	125 €
<u>Clubs en infraction avec les statuts de l'arbitrage :</u>	
D1 et D2: par année et par arbitre manquant	120 €
Autre niveau : par année et par arbitre manquant	60 €
Absence d'éducateur diplômé au minimum CFF3 dans le Championnat D1 et D2 seniors.	600 €
Tournoi non déclaré ou déclaré tardivement au District	50 €